

**DESCRIPTIF  
TECHNIQUE**

**SERVICE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE  
AUTOMOBILE DE LA COMMUNE DE LA BASSEE**



## Service de gestion et d'exploitation de la fourrière automobile

### **Article 1 : Objet**

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières concernent les prestations ci-dessous désignées :

- ✓ Prestation d'expertise des véhicules mis en fourrière par la Commune de La Bassée.

### **Article 2 : Réglementation**

Aux termes de l'article R325-30 du Code de la route :

- I. L'autorité dont relève la fourrière classe le véhicule dans l'une des trois catégories suivantes :
  1. Véhicule pouvant être restitué en l'état à son propriétaire ou son conducteur ;
  2. Véhicule ne pouvant être restitué à son propriétaire ou son conducteur qu'après l'exécution des travaux reconnus indispensables, ou après avoir satisfait aux obligations de contrôles techniques ;
  3. Véhicule hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité et dont la valeur marchande est inférieure à un montant fixé par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de l'économie et des finances, devant être livré à la destruction à l'expiration du délai d'abandon prévu au quatrième alinéa de l'article L. 325-7.
- II. Le classement dans les deuxième et troisième catégories prévues au I ci-dessus est décidé après avis d'un expert en automobile au sens de l'article L. 326-3, désigné par l'administration parmi ceux figurant sur la liste nationale.
- III. L'expert se prononce sur la capacité du véhicule à circuler dans des conditions normales de sécurité. Si le véhicule ne remplit pas ces conditions, l'expert définit les réparations indispensables propres à lui redonner cette capacité et fournit une évaluation de la valeur marchande du véhicule.
- IV. Les véhicules réclamés par leurs propriétaires ou leurs conducteurs dans le délai de trois jours suivant la mise en fourrière peuvent être restitués sans n'avoir été expertisés ni classés.

### **Article 3 : Clauses techniques**

Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes, des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, de tous les textes administratifs nationaux ou locaux et, d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché.

Le prestataire tiendra informé les responsables de la fourrière des éventuelles évolutions législatives et réglementaires ayant un impact sur la réalisation de la prestation objet du présent marché.

Service de gestion et d'exploitation  
de la fourrière automobile

L'expertise consiste à identifier le véhicule (marque, type de modèle, couleur, nombre de places, immatriculation ...) et à donner un avis sur son état général. Elle se fait de visu, sans démontage et dans tous les cas sans ouverture du véhicule dont la décision n'appartient qu'aux représentants des forces de l'ordre.

Il est aussi attendu de l'expert qu'il procède au relevé des numéros de séries du véhicule et procède à la vérification de ces derniers.

L'expert donne une estimation de la valeur du véhicule (supérieure ou non à 765 euros) et précise qu'il nécessite des travaux de réparation indispensables sur la base de critères uniquement visuels.

L'expert doit remettre son rapport d'expertise dans un délai maximal de 48 heures suivant son passage en fourrière.

**Article 4 : Offre de prix (à compléter)**

<b>FRAIS D'EXPERTISE</b>	<b>CATEGORIES DE VEHICULES</b>	<b>Montant (TTC)</b>	<b>Quantité <u>estimatives</u> annuelles</b>	<b>Montant en fonction des quantités <u>estimatives</u></b>
	Véhicules PL 44 t $\geq$ PTAC > 19 t		1	
	Véhicules PL 19 t $\geq$ PTAC > 7,5 t		1	
	Véhicules PL 7,5 t $\geq$ PTAC > 3,5 t		1	
	Voitures particulières		90	
	Autres véhicules immatriculés		1	
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception		6	
<b>TOTAL</b>				

\* Les prix correspondent au prix maximum des frais de fourrières des véhicules automobiles.

**FAIT LE** \_\_\_\_\_, **A** \_\_\_\_\_  
**(Cachet et signature de l'entreprise)**